

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-059

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2023

Sommaire

73_ACG_Académie de Grenoble / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

73-2023-03-23-00075 - ARRETE 2023-3 décernant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif- promotion du 14 juillet 2023 (2 pages)

Page 3

73_ACG_Académie de Grenoble

73-2023-03-23-00075

ARRETE 2023-3 décernant la médaille de bronze
de la jeunesse, des sports et de l'engagement
associatif- promotion du 14 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL **décernant la médaille de bronze de la jeunesse,** **des sports et de l'engagement associatif**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes académiques,

VU le décret n° 56-688 du 6 juillet 1956 portant création de la médaille d'honneur de la jeunesse et des sports, modifié par les décrets n° 69-942 du 14 octobre 1969 et n° 73-687 du 6 juillet 1973 ;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 modifiant le décret du 14 octobre 1969 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et son arrêté d'application du 5 octobre 1987 ;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU l'avis de la commission départementale des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 16 mars 2023, statuant pour la promotion du 14 juillet 2023 ;

Sur proposition du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

NOM Prénom	Année et lieu de naissance	Adresse
BANTIN Virginie	1992 – Saint-Jean-de-Maurienne	Chemin des Monts Dessus 73000 BASSENS
BARRAL Louis	1947 – Saint-Laurent-du-Pont	Chemin du Mornet 73520 St Béron
BENMERROUCHE Boumediene	1979 – Bordj Chedir	Rue des grands champs 73460 Frontenex
BOULOT Nicolas	1984 – Nancy	Avenue de Savoie 38580 Allevard
BOUTHELOT Pascal	1975 – Paris	Rue Vaugelas 75015 Paris
CAMBEFORT Gérard	1958 – Chambéry	Allée clos de l'épine 73470 Novalaise

DUPUIS Bernard	1957 – Divion	Route de Colovron 73390 Châteauneuf
FURNARI Audrey	1998 – Chambéry	Rue du grand pré 73800 La Chavanne
LECHALARD Martine	1955 – Montfermeil	Rue de la Chaudanne 73600 Moûtiers
MICHEL François	1975 – Charlieu	Chemin de la cortine d'en-bas 73290 La Motte Servolex
PHILIFERT Jean-Louis	1945 – Chambéry	Route du tunnel 73370 Le Bourget du Lac
PISON Adeline	1981 – Dourdan	Rue des grands champs 73460 Frontenex
PLAZE Denis	1953 – Rabat	Route de l'Argousier 73200 Mercury
REVET Josette	1957 – Albertville	Le Pechet 73250 St Pierre d'Albigny
RICHARD Jean-Paul	1949 – Saint-Jean-de-Maurienne	Avenue de Vigny 73140 Saint-Michel-de-Maurienne
SIVERA Jean-Paul	1949 – Oran	Rue de la Chambotte 73000 Barberaz
SPRINGOLO René	1945 – Chambéry	Route de Barby 73490 La Ravoire
VILLIOD Alexandre	1999 - Moûtiers	Chemin du château de haut Somont 73170 Yenne

ARTICLE 2 : Madame la Directrice de cabinet du préfet et Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale en Savoie, sont chargés, chacun(e) en ce qui le(la) concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Savoie, notifié aux intéressé(e)s et dont une copie sera adressée à Monsieur le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse et à Madame la Ministre chargée des sports.

CHAMBÉRY, le 23 mars 2023

Le préfet,

signé

F. RAVIER